Les Jeunes MR veulent promouvoir et supporter la production et la consommation de produits locaux, Bio et/ou de circuits courts, AgriLabel.

En 2017, la structure d'encadrement AgriLabel était mise en place en Wallonie par le Service public. L'objectif de ce label et des sous-labels qui en découlent et de promouvoir, de soutenir et d'encourager la production et la consommation de produits locaux wallons. Ces derniers peuvent également obtenir d'autres labels concernant leur qualité ou leur production (ex: Label Qualité différenciée, Label bio).

Malheureusement, ces Labels régionaux ne sont pas assez connus par les consommateurs et ne sont pas assez mis en avant dans les espaces de consommation ou encore dans les espaces d'informations publics. Si le Service public investit dans la mise en place de Labels et d'organes de certification, il serait important que le public cible (les consommateurs) soit informé, voire même incité à consommer les produits labélisés par la Région wallonne.

Sur base de la connaissance des dysfonctionnements en termes de promotion et d'incitation à la consommation de produits régionaux et certifiés par des organismes officiels du Service public, les Jeunes MR ont souhaité formuler des propositions concrètes, afin de promouvoir une consommation locale qui soutiendrait nos producteurs régionaux tout en étant bénéfique d'un point de vue environnemental.

Les Jeunes MR souhaitent :

- La mise en place de campagnes de sensibilisation concernant la possibilité pour le consommateur de trouver des produits labélisés AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts prêt de chez lui. Campagne via les réseaux sociaux, l'affichage public et éventuellement les chaines de télévision publiques (locales).

- La valorisation des produits labélisés AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts pour la réalisation des repas dans les cantines scolaires. (Proposition à formuler auprès des instances compétentes).

- La création d'un système de chèques consommation à destination des produits labélisés AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts, (ex : Chèque BioWal), afin de promouvoir le

travail qui est réalisé par la structure AgriLabel. Ou à tout le moins la possibilité d'étendre l'utilisation des écochèques à ces produits.

- La création de liens accessibles sur les sites des Régions, Communautés et du Gouvernement fédéral pour un répertoire des producteurs labélisés AgriLabel (pour la Wallonie), mais aussi bio et/ou de circuits courts (type pin Googlemaps, avec possibilité de localisation et d'accès en transport depuis une adresse entrée).

- La mise en place de subsides pour la réalisation de capsules de présentation des producteurs labélisés AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts accessibles également en permanence depuis un répertoire disponible sur les sites des Régions, Communautés et du Gouvernement fédéral.

- La proposition d'incitants pour les entreprises (cf. écochèques) avec une utilisation disponible uniquement dans un périmètre défini autour des infrastructures de l'entreprise où travaillent effectivement les bénéficiaires des labels AgriLabel, mais aussi bio et/ou de circuits courts.